



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 9 mai 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous n'avons cessé de mettre en garde contre l'escalade des agressions israéliennes contre le peuple palestinien, mais rien n'y fait. Une fois de plus, comme il en a coutume, en particulier au mois de mai, Israël, Puissance occupante, a lancé un nouvel assaut militaire contre la bande de Gaza assiégée, se livrant à la même tuerie systématique de civils, y compris des enfants et des femmes, sans aucune retenue, sans aucun remords et sans avoir à en répondre.

Alors que la communauté internationale se contente d'observer – le Conseil de sécurité restant sur la touche malgré les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales –, Israël conduit des raids militaires et des assauts à répétition, tuant et blessant des civils palestiniens, détruisant des biens et des infrastructures de caractère civil et terrorisant l'ensemble de la population civile, sans que ses agissements illégaux ne soient jamais sanctionnés. Des civils innocents paient de leur vie la négligence de la communauté internationale.

Comment une population civile sous occupation – considérée comme un peuple protégé en vertu du droit international humanitaire – peut-elle se retrouver sans protection, sans défense face aux frappes aériennes et aux attaques militaires menées par la Puissance occupante et comment la communauté internationale peut-elle en quelque sorte banaliser cet état de choses ?

Cette situation défiant le droit est criminelle et odieuse, et ne peut en aucun cas être banalisée par quiconque respecte le droit international et les droits humains et se prévaut d'un minimum de décence et de moralité. Ces crimes de guerre exigent que la communauté internationale agisse en demandant des comptes aux auteurs, en appliquant les lois destinées à protéger les civils et à assurer la paix et la sécurité, et en mettant un terme à cette situation illégale.



Juste après avoir procédé à une série d'exécutions extrajudiciaires en Cisjordanie, dans la nuit, à 2 heures du matin (heure locale), ce jour, 9 mai, Israël a envoyé une quarantaine d'avions de guerre bombarder plusieurs sites à Gaza dans le but flagrant d'assassiner des Palestiniens. À l'heure actuelle, le bilan est de 13 Palestiniens tués, dont 4 enfants, 4 femmes et 1 médecin, et de 20 blessés, dont 3 enfants et 7 femmes, plusieurs d'entre eux se trouvant dans un état critique.

Cette agression a été planifiée de manière à cibler et assassiner délibérément des Palestiniens, autrement dit à procéder à des exécutions extrajudiciaires. Trois membres du Jihad islamique palestinien – Shaker Al-Ghannam, Khalil Salah Al-Bahtini et Tariq Mohammed Ezzedine – ainsi que leurs épouses et leurs enfants, des familles entières, ont également été tués durant l'attaque.

Cette attaque a aussi coûté la vie au Dr Jamal Khaswan, dentiste réputé et Président du Conseil d'administration de l'hôpital Al-Wafa, ainsi qu'à son épouse, Merfat Khaswan, et à leur fils, Yousef Khaswan, et laissé leur petite fille orpheline. Israël a poursuivi son agression pendant la journée en déclenchant une frappe balistique contre une voiture, qui a tué deux autres Palestiniens. Cette attaque fait suite aux frappes aériennes israéliennes menées à Gaza la semaine dernière, qui ont tué Hashel Al-Shweiki, âgé de 58 ans et père de 11 enfants, qui est décédé il y a quelques jours des suites de ses blessures. Cela porte à 16 le nombre de morts à Gaza.

Des responsables israéliens se sont vantés de l'agression d'aujourd'hui, qu'ils ont planifiée et baptisée « Opération Bouclier et flèche ». En fait, le parti Otzma Yehudit (Force juive) du Ministre extrémiste et terroriste Ben-Gvir s'est même dit satisfait de cette attaque meurtrière, déclarant ouvertement qu'« étant donné que notre position est acceptée et que nous sommes passés de l'endiguement à l'offensive grâce aux assassinats ciblés de [membres de] haut rang du Jihad islamique, nous reviendrons voter avec le Gouvernement. Il faut espérer que l'offensive se poursuivra dans le temps ». Ainsi, non seulement ils ont appelé au lancement de cette attaque criminelle et non seulement le Gouvernement a répondu à cet appel en planifiant cette attaque criminelle, mais encore ils appellent à de nouvelles effusions de sang.

Israël tient manifestement à poursuivre la politique de violence et de terreur qu'il pratique contre le peuple palestinien. Il s'obstine à intensifier le conflit et le chaos, en assassinant délibérément et arbitrairement, en infligeant sans hésitation des châtiments collectifs, des intimidations, des destructions et des traumatismes, en violation grave de toutes ses obligations en tant que Puissance occupante, sans crainte des conséquences. Cette réalité exige de la communauté internationale qu'elle agisse pour demander des comptes, qu'elle agisse pour que nos civils soient protégés et que leurs droits soient préservés jusqu'à ce que l'occupation coloniale illégale et le régime d'apartheid qu'ils subissent depuis si longtemps prennent fin.

Nous condamnons cette agression meurtrière contre le peuple palestinien et demandons que des mesures immédiates soient prises pour amener à en répondre les auteurs de ces crimes, à la fois le Gouvernement et les responsables militaires d'Israël, Puissance occupante, qui planifient et commettent cette série interminable de violations graves et systématiques des droits humains, notamment de ceux des enfants, et d'infractions graves au droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Conseil de sécurité a le devoir d'agir, le Secrétaire général a le devoir d'agir et la communauté internationale a le devoir d'agir. Il est temps de mettre un terme à l'impunité à laquelle Israël s'est si bien habitué, pour mettre fin à son besoin insatiable de meurtre, de destruction, de colonisation et d'annexion. Le droit international est manifestement clair et il est universel. Il doit être respecté en toutes circonstances et dans tous les cas, notamment dans les situations où des crimes de

guerre et des crimes contre l'humanité sont commis. Il ne saurait y être fait exception en Palestine.

La présente lettre fait suite aux 788 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 8 mai 2023 (A/ES-10/936-S/2023/327), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
